

DÉPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUIL

CANTON
DE
TAVERNY

OBJET :

**Bilan 2025 du plan
d'action Agenda 2030 de
la commune de
Beauchamp**

Nota - Le Maire certifie
que cette délibération a
été mise en ligne sur le
site de la ville le
18/02/2026

Que la convocation du
Conseil a été faite le 30
janvier 2026

et que le nombre des
Membres en exercice est
de : **29**

DEL n° 2026-018

VILLE DE BEAUCHAMP

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 5 février 2026
=====

L'an deux mille vingt-six le cinq février à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Beauchamp étant assemblé en session ordinaire, à salle du conseil municipal à Beauchamp, après convocation légale, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme NORDMANN, M. PLANCHE, Mme KERGUIDUFF, M. SEIGNÉ, Mme CERIANI, M. MANAC'H, Mme PIRES, M. HUMBERT, Mme SERVAIS, M. BRASSEUR, M. REMOND, Mme MAILLARD, M. AFONSO, M. DUHEM, M. PERRIN, Mme LE BRAS, Mme DIAS, Mme BARROCA, Mme GUZIK, M. CHANDELIER, Mme KEPEKLIAN, M. CARREL, M. FRAISSE

Etaient excusés les conseillers municipaux suivants :

M. JENNY donne pouvoir à Mme NORDMANN, Mme LOISEAU donne pouvoir à Mme PIRES, Mme DUMITRU donne pouvoir à M. MANAC'H, M. BACARI donne pouvoir à Mme KERGUIDUFF

Etaient absents les conseillers municipaux suivants :

M. WALTER, M. BEDON

La séance est ouverte le quorum étant atteint. Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Madame Carla PIRES pour assurer ces fonctions. Sans observation, Madame Carla PIRES est désignée secrétaire pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal ;

Vu la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat ;

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

Vu l'Agenda 2030 des Nations Unies adopté le 25 septembre 2015 définissant les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 1er février 2024 approuvant l'Agenda 2030 de la Commune de Beauchamp ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 26 septembre 2024 validant le plan d'action opérationnel de l'Agenda 2030 ;

Considérant la nécessité d'assurer un suivi régulier de la mise en œuvre du plan d'action et d'en rendre compte aux élus et aux habitants ;

Accusé de réception en préfecture
095-219500519-20260217-2026-018-DE
Date de réception préfecture : 17/02/2026

ANNEXE :

Tableau de suivi détaillé des 69 actions programmées pour 2025

Par délibération en date du 1er février 2024, le Conseil municipal de Beauchamp a approuvé l'Agenda 2030 de la Commune, déclinaison locale des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés par l'Organisation des Nations Unies en 2015. Ce document stratégique constitue la feuille de route de la collectivité pour intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et économiques dans l'ensemble de ses politiques publiques.

Par délibération du 26 septembre 2024, le Conseil municipal a validé le plan d'action opérationnel permettant la mise en œuvre concrète de cet Agenda 2030. L'année 2025 constitue ainsi la première année pleine d'exécution de ce plan d'action.

Le présent rapport a pour objet de dresser le bilan de cette première année de mise en œuvre, conformément aux engagements de suivi et d'évaluation pris par la collectivité. Il présente l'état d'avancement des 69 actions programmées pour 2025, réparties sur 25 axes stratégiques couvrant l'ensemble des dimensions du développement durable.

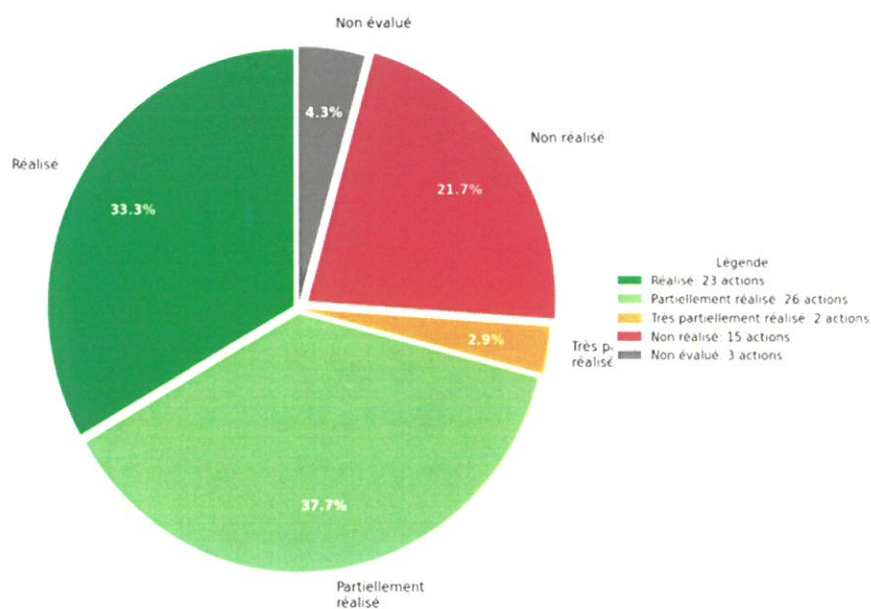
Synthèse exécutive

Au terme de cette première année d'exécution, le bilan global est encourageant : 33,3 % des actions sont pleinement réalisées et 37,7 % sont partiellement réalisées, soit 71 % des actions engagées dans une dynamique positive. Néanmoins, 21,7 % des actions n'ont pas pu être mises en œuvre et/ou l'absence de donnée ne permet pas d'informer les indicateurs.

Tableau récapitulatif des statuts d'avancement

Statut	Nombre	Pourcentage
Réalisé	23	33,3 %
Partiellement réalisé	26	37,7 %
Très partiellement réalisé	2	2,9 %
Non réalisé	15	21,7 %
Non évalué	3	4,3 %
TOTAL	69	100 %

Répartition globale des statuts d'avancement Plan d'action Agenda 2030 - Bilan 2025

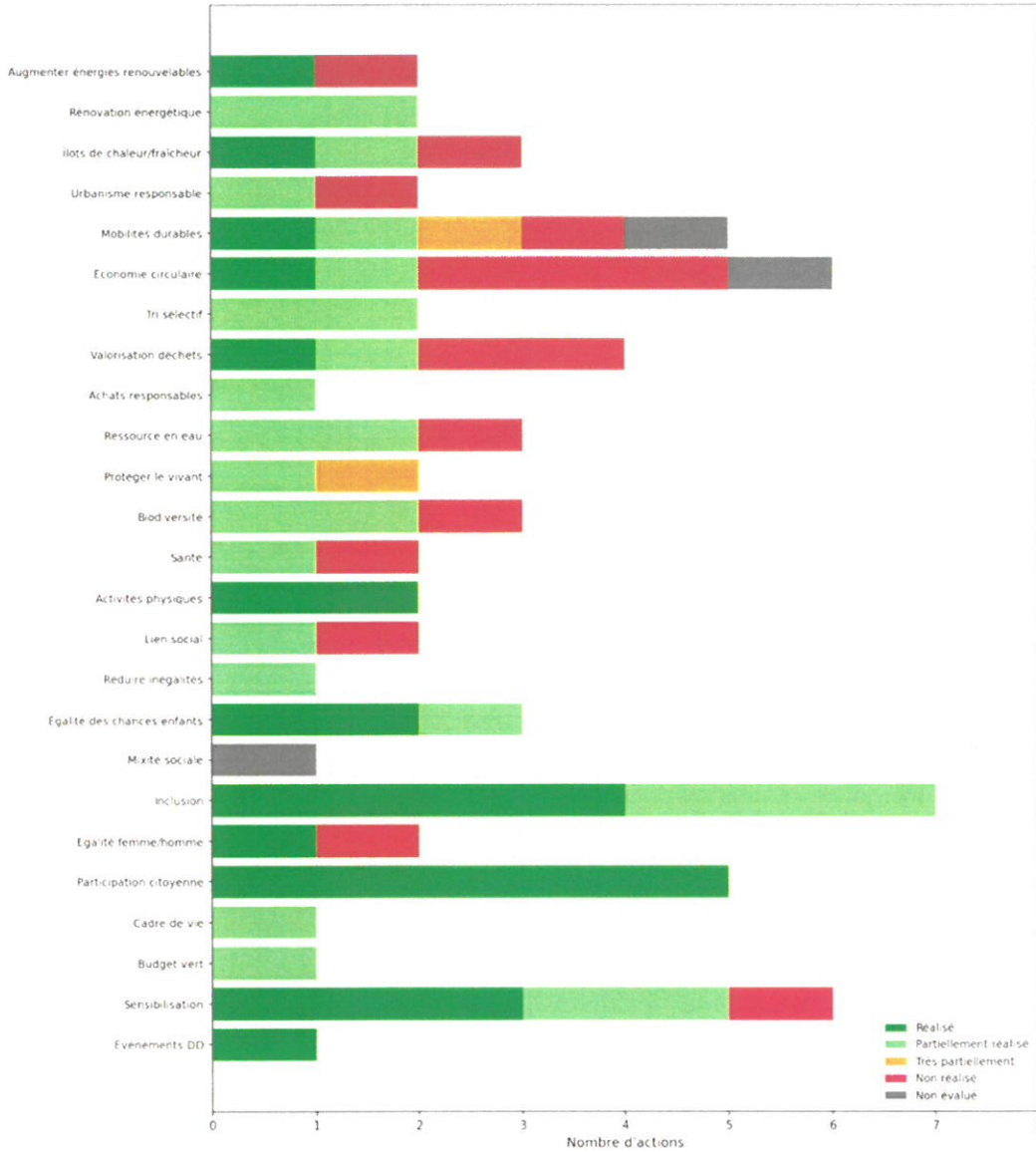


Analyse par axe stratégique

L'analyse détaillée par axe stratégique révèle des performances contrastées. Certains axes affichent un taux de réalisation de 100 %, notamment « Encourager la participation des citoyens à la vie locale » (5 actions sur 5 réalisées) et « Favoriser la pratique d'activités physiques » (2 actions sur 2 réalisées).

À l'inverse, certains axes présentent des difficultés de mise en œuvre plus marquées. L'axe « Mettre en place un plan d'économie circulaire » compte 3 actions non réalisées sur 6, et l'axe « Valoriser les déchets » présente 2 actions non réalisées sur 4.

**Avancement par axe stratégique
Plan d'action Agenda 2030 - Bilan 2025**



Cet exposé entendu
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Prend acte du bilan de la première année de mise en œuvre du plan d'action Agenda 2030, présentant un taux global d'avancement de 71 % (actions réalisées ou partiellement réalisées), conformément au tableau de suivi annexé au présent rapport.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,

Carla PIRES



Beauchamp, le 17 FEV 2026

Le Maire,

Françoise NORDMANN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa publication électronique conformément aux articles L2131-1 du Code général des collectivités territoriales et R421-1 du Code de justice administrative.

Accusé de réception en préfecture
095-219500519-20260217-2026-018-DE
Date de réception préfecture : 17/02/2026